

du président du Conseil privé (M. Jerome) fait ce qui est encore une déclaration valable:

Monsieur l'Orateur, au nom du ministre de l'Agriculture, je peux informer le député qu'aucun rapport officiel n'a jamais été établi par le ministère de l'Agriculture sur le programme national américain d'aide alimentaire et ses applications pour le Canada. L'étude en question a été faite pour l'usage du ministère et elle est considérée comme confidentielle. Je demanderais donc respectueusement au député de bien vouloir retirer sa motion.

Vous remarquerez qu'il est ici question d'étude. J'aimerais à signaler que celle dont parle l'honorable représentante est terminée depuis quelques années et qu'elle avait pour objet d'évaluer les développements en ce domaine aux États-Unis, afin d'établir une banque de données ou de connaissances qui servirait de base à une étude du gouvernement canadien au moment où il envisagerait toute modification de sa politique en ce domaine. Ce n'est donc qu'un ensemble de données et non un rapport officiel. Le document était et est facilement accessible, mais de sources américaines.

• (5.20 p.m.)

Des projets pilotes ont été élaborés au moyen des données, mais ils ne reflétaient pas nécessairement la politique gouvernementale. Ils sont simplement des outils pour des dissertations abstraites qui n'ont de valeur que pour les économistes eux-mêmes. Je voudrais signaler que, pour composer ces projets pilotes, il a fallu faire des hypothèses sur les programmes. Nous croyons donc, même s'il a été discuté de cette étude avec des organismes hors du ministère, qu'il ne serait pas dans l'intérêt public de déposer l'analyse, puisque les hypothèses ne représentent pas nécessairement la pensée actuelle ou future du gouvernement à ce sujet.

Monsieur l'Orateur, l'honorable représentante l'admettra, j'espère tant que les notes et les renseignements utilisés par les économistes et les fonctionnaires du ministère n'auront pu être convenablement colligés et présentés sous forme de rapport officiel, ils ne devraient pas être disponibles, ni servir d'une manière qui pourrait se rattacher ou non à la politique gouvernementale. C'est pourquoi je signale à l'honorable représentante que la raison fournie par le secrétaire parlementaire est valable. J'ai été ravi de l'attitude charitable prise par un membre du NPD à l'égard des projets et des programmes américains actuellement en cours. Je pense que ce pourrait être un pas dans la bonne voie quoique, à mon avis, telle n'a pas toujours été l'attitude de ce parti.

Qu'il me soit permis de dire quelque chose du programme américain d'aide alimentaire. Un programme national d'aide alimentaire est certainement agréable pour les consommateurs. Un tel programme semble valable. Nous devons toutefois songer aux conséquences d'un dérèglement de la balance économique de notre pays, puisqu'il en résulterait de véritables difficultés pour nos producteurs. Nous savons que les consommateurs sont bien organisés. A vrai dire, au Canada, les consommateurs sont bien mieux organisés que les producteurs, et nous ne devons pas oublier la triste condition de ces derniers. Même avant l'établissement de la Commission des prix et des revenus, des enquêtes ont eu lieu sur la régie interne des distributeurs, des apprêteurs et des producteurs de denrées alimentaires. Des accusations ont été portées aux termes de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et des audiences judiciaires ont eu lieu.

Que je sache, les témoignages n'ont jamais montré que des profiteurs étaient à l'œuvre dans l'industrie alimentaire.

Au Canada, ce n'est pas la nourriture qui coûte tellement cher; mais plutôt la manutention, la distribution et l'emballage. L'emballage, le préemballage, le contrôle de la quantité, la distribution et tous ces services mis à la disposition du public n'ont pas été inventés pour le plaisir par les distributeurs et les transformateurs. Ils sont le résultat de la demande des consommateurs comme la ménagère qui aime sortir de chez elle l'après-midi, qui aime que la viande soit coupée et emballée exactement comme elle le veut, et qui aime les emballages bien disposés à l'étalage.

L'acceptation des consommateurs est une étude particulièrement intéressante. A plusieurs reprises, j'ai entendu des associations de consommateurs dire que ces services ne sont pas essentiels. Allez le dire aux consommateurs! Revenir à l'ancien système quand le commerçant ouvrait un tiroir pour prendre à la pelletée une livre ou deux de cassonade, de raisins secs ou de pruneaux qu'il se dépêchait d'enfourner dans un sac, est tout simplement impossible. Les frais supplémentaires qu'entraînent ces services sont élevés mais ils sont exigés des consommateurs. Les rabais de 10 p. 100 accordés au consommateur pour l'aider n'ont pas été une réussite complète et, dans certains cas, presque un désastre. La récente guerre des prix à laquelle se sont livrés des chaînes de magasins de produits alimentaires qui cherchaient à réduire les prix à la consommation dans l'Est du Canada s'est presque terminée par un désastre. Elle a également créé de grosses difficultés aux petits commerçants.

Il est vrai que les États-Unis ont adopté une méthode d'approche plus positive pour la distribution interne des produits alimentaires. Le ministère américain de l'Agriculture fournit des conseils en matière d'alimentation. Au Canada nous apportons un service analogue en enseignant l'économie ménagère. Le ministre des Pêches et les ministères qui s'occupent de produits alimentaires assurent un service assez similaire.

J'aimerais parler maintenant du programme de déjeuners scolaires qui est probablement le mieux connu. Je me suis occupé de comités chargés de l'étude de ce programme et je puis assurer à la Chambre qu'il n'a pas tellement bien réussi. Bien qu'il ait obtenu un certain succès dans certaines régions, il a été une faillite dans d'autres. Le goûter ou le déjeuner posent bien des problèmes dans les écoles, mais le service de distribution des vivres et le service des bons alimentaires de certains organismes des États-Unis semblent faire des progrès sous ce rapport.

Chez nous, nous abordons le problème sous un angle quelque peu différent, car nous laissons plutôt à la maîtresse de maison et au consommateur le soin de décider en la matière. Les maîtresses de maison touchent des allocations familiales destinées à combler une partie au moins des besoins alimentaires. Le pays est également pourvu d'un généreux programme d'assistance sociale, la plupart des Canadiens en conviendront. Aussi, je me demande si le raisonnement de la représentante est bien fondé. Je ne voudrais pas me montrer difficile. Je sais bien que la faim pose toujours des problèmes. Je sais gré à la représentante de Vancouver-Kingsway de la façon dont elle a fourni des renseignements à la Chambre; je